

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, vendredi 17 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE - Edith TISSOT - Hervé FRÉTIGNY - André MOTTA - Jacqueline ACHER - Philippe DUPARC - Anne FOUTREL - Arnaud LEVACHER - Stéphane MERCIER - Élisabeth PUECH d'ALISSAC - Didier TALBOT

Excusés :

Christine GRESSER qui a donné procuration à Anne FOUTREL

Wandrille LEFEBVRE qui a donné procuration à Élisabeth PUECH d'ALISSAC

Absente : Nathalie LEROUSSEAU

Le Président déclare la séance ouverte et nomme Jacqueline ACHER secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Adoption du Procès-Verbal de la réunion du vendredi 12 avril 2019
- 2 – Informations sur les affaires sociales
- 3 – Informations sur les affaires scolaires
- 4 – Informations sur la vie associative
- 5 – Informations sur les travaux réalisés et les travaux à venir
 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
- 6 – Fixation du montant du forfait de la garderie du CLSH de juillet
- 7 – Aide aux associations de Pissy-Pôville pour leurs membres de moins de 18 ans
- 8 – Plan de financement des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL
- 9 – Acquisition des terrains pour la réserve incendie de Pôville et pour l'allée piétonne route de Malzaize
- 10 – Communauté de communes Inter Caux Vexin
 - procès-verbal du conseil communautaire du 2 avril 2019
 - transfert des zones d'activités économiques n° 1 et 2 des Portes de l'Ouest délibération n°
- 11 – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Montville : procès-verbal de la séance du 4 avril 2019
- 12 – Questions et informations diverses

1) Approbation du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2019 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 12 avril 2019 qui a été adressé à chaque élu.

Il n'y en a pas, il est donc adopté à l'unanimité des membres présents lors de cette réunion.

2) Informations sur les affaires sociales :

Catherine BANCE prend la parole :

- La sortie des anciens à Pierrefonds s'est bien déroulée, tous étaient satisfaits, belle prestation du guide au mémorial.

- Sortie à Provins du 15 juin : 34 personnes seulement sont inscrites, certainement en raison de l'Armada à la même période. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette sortie à la même époque en 2020 et de prendre en priorité les personnes inscrites pour 2019. (*délibération n° 58*)

- Sortie des enfants au Bocasse du 26 juin : 73 enfants sont inscrits, ils seront encadrés par Catherine BANCE et 12 accompagnateurs qui gèreront les enfants par groupes. 57 personnes seront dans le car de Pissy-Pôville et 31 places sont disponibles dans le car de Saint Jean du Cardonnay. Le départ est prévu à 9h45 et le retour vers 17h30 à Pissy-Pôville.

- Transport pour l'Armada : le 8 juin 2019, dans le cadre de l'Armada est prévu un transport vers Rouen pour les pissy-pôvillais ; départ à 15 heures de Pissy-Pôville et départ à minuit de Rouen. Les inscriptions ont lieu en mairie, il n'y aura pas de pointage de présence à minuit pour le retour. (*délibération n° 59*)

- Repas de printemps du 31 mars : Catherine BANCE propose le versement d'une indemnité de 250 € pour la prestation musicale effectuée par Monsieur David LANDREAU lors de cette journée. Accord unanime du conseil. (*délibération n° 60*)

- le nombre de demandeurs d'emploi au 15 mai 2019 : 52
30 hommes, 22 femmes, 37 indemnisés

3) Informations sur les affaires scolaires :

Edith TISSOT prend la parole :

- Elle fait part d'une invitation du directeur d'école à l'attention des conseillers municipaux pour la fête de l'école le 25 mai à partir de 10h (exposition, chorale, course d'orientation dans la commune)
- Projet de classe de neige en janvier 2020, le directeur d'école demande des devis pour 1 classe puis pour 2 classes car il ne connaît pas encore le futur enseignant en CM 1.
- Le directeur d'école a demandé des nouvelles du projet ENIR et de l'utilisation de la salle informatique. Des devis sont en attente.

- Remerciement du directeur pour le marquage au sol dans la cour d'école.
- Le repas de fin d'année scolaire aura lieu le 5 juillet 2019.
- Depuis le 13 mai 2019, un agent possédant le CAP petite enfance a été recruté en garderie pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie.

4) Informations sur la vie associative :

Hervé FRÉTIGNY prend la parole :

- Sur proposition de la CCICV, le dispositif ludisport/ludiculture est reconduit à la rentrée prochaine sur les mêmes créneaux que cette année.
- Stéphane MERCIER demande si les animateurs pour le CLSH de juillet sont recrutés et combien d'enfants sont inscrits. Hervé FRÉTIGNY répond que les inscriptions ont lieu le 18 mai et que les animateurs sont recrutés.
- Foire à tout du FCNO le 2 juin 2019, des tracteurs bloqueront la circulation.
 - Pissy Culture : réunion des bénévoles le 23 mai à 19 h. Lors du festival 10 élèves de la Miséricorde seront présents pour assurer la sécurité.

5) Informations sur les travaux réalisés et les travaux à venir :

André MOTTA prend la parole :

- Travaux réalisés :
 - Marquage au sol route de Malzaize, près de la boulangerie et dans la cour de l'école.
 - Passage de la balayeuse pour nettoyage des caniveaux.
 - La mise du produit anti graffitis sur l'abri bus a été efficace.
 - Zone 30 route de la mairie, route de Malzaize. et route de l'Enfer.
 - Début du fleurissement de la commune.
 - Une auto laveuse à batterie a été commandée (2 990 € HT), une démonstration est prévue le 21 mai.
- Travaux prévus :
 - Carte électronique commandée pour la chaudière de la mairie.
- Depuis le 13 mai 2019, un agent remplace Jean-Claude BELLENGER.

Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC demande s'il a les fonctions de garde champêtre comme l'agent qu'il remplace.

Monsieur le Maire répond que ce titre n'existe plus.

- Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder au recrutement d'une personne pour le remplacement d'Alain TURQUER qui fera valoir ses droits à la retraite dans les prochains mois.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Une offre d'emploi a été déposée sur le site du centre de gestion de la fonction publique 76, auprès de pôle emploi, France bleu et Horizon FM.

(délibération n° 61)

6) Fixation du montant du forfait de la garderie CLSH juillet

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019 les tarifs de la garderie ont été délibérés. Néanmoins, une erreur a été mentionnée pour celui du forfait du soir de la garderie : (1.47 € au lieu d'1.46 €). Accord unanime du conseil Municipal pour fixer le forfait du soir de la garderie à 1.46 €.

(délibération n° 62)

7) Aide aux associations de Pissy Pôville pour leurs membres de moins de 18 ans :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 68/2018 instituant une aide aux associations pour les enfants et adolescents de Pissy-Pôville pratiquant une activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire son aide de 29 euros par enfant et par activité jusqu'à l'âge de 18 ans et par association pour l'année scolaire 2019/2020 : AFPP - FCNO - TCPP - NORK - PISSY CULTURE - AVAPP
(délibération n° 63)

8) Plan de financement des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL

La commune a sollicité des subventions au titre de la DETR pour l'année 2019.

A la demande de la Préfecture, le conseil doit délibérer pour le plan de financement de ces opérations.

DETR :

Travaux de voirie divers et ralentisseurs allée des mésanges :

SAS LECOQ Travaux Publics	6 810,00 € HT
Prolignes	<u>4 013,63 € HT</u>
TOTAL	10 823,63 € HT

Equipement informatique école (Ecole numérique innovante et ruralité)

ABR Tableaux interactifs	30 160,00 € HT
ABR ordinateurs, tablettes, etc	<u>7 535,00 € HT</u>
TOTAL	37 695,00 € HT

Aménagement d'une piste cyclable – route de Malzaize

EUCLYD – Relevé topographique etc	2 970,00 € HT
EUCLYD - Demande auprès des gestionnaires	5 950,00 € HT
DR – travaux publics	42 996,00 € HT
TROPARDY et fils – clôtures	10 535,00 € HT
Acquisition foncière	5 331,20 € HT

Actes notariés	993,37 € HT
Compteur eau	<u>5 902.89 € HT</u>
TOTAL	74 688,46 € HT

Systeme d'alerte à la population

GEDICOM – système d'alerte **3 400 € HT**

DSIL :

Aménagement d'une piste cyclable – route de Malzaize

EUCLYD – Relevé topographique etc	2 970,00 € HT
EUCLYD - Demande auprès des gestionnaires	5 950,00 € HT
DR – travaux publics	42 996,00 € HT
TROPARDY et fils – clôtures	10 535,00 € HT
Acquisition foncière	5 331,20 € HT
Actes notariés	993,37 € HT
Compteur eau	<u>5 902.89 € HT</u>
TOTAL	74 688,46 € HT

Systeme d'alerte à la population

GEDICOM – système d'alerte **3 400 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les plans de financement comme définis ci-dessus afin de solliciter les subventions au titre de la DETR et de la DSIL (*délibération n° 64*)

9) Acquisition des terrains pour la réserve incendie de Pôville et pour l'allée piétonne route de Malzaize :

Monsieur le Maire propose d'arrêter le prix du mètre carré à 2,80 € pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la réserve incendie de Pôville et de la piste cyclable auprès des propriétaires suivants : les conjoints SAMSON pour 182 m² soit 509,60 € frais de notaire en sus, Monsieur et Madame Christopher VILLIER pour 82 m² soit 229,60 € frais de notaire en sus; les conjoints GOMONT pour 1 187 m² soit 3 326,60 € frais de notaire en sus, Monsieur et Madame LEVACHER Alain pour 91 m² soit 254,80 € frais de notaire en sus, Madame LEVACHER Evelyne pour 544 m² soit 1 523,20 € frais de notaire en sus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le prix de 2.80 € le m² et les emprises nécessaires de terrains mentionnées ci-dessus.

(*délibérations n° 65 à 69*)

10) CCICV procès verbaux :

- ✓ Conseil Communautaire du 2 avril 2019 : aucune observation à formuler.
- ✓ Transfert des zones d'activités économiques n° 1 et 2 des Portes de l'Ouest :
- Transfert de la Zone d'activités Economiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 2 avril 2019 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec les communes de Saint Jean du Cardonnay et de la Vaupalière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- approuver la classification en zone d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activités économiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro située à La Vaupalière
- approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activités économiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro des communes de St Jean Cardonnay et de La Vaupalière à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe.

Accord unanime du Conseil Municipal.
(délibération n° 70)

- Transfert de la Zone d'activités Economiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro située à Saint-Jean-Du-Cardonnay

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération prise le 2 avril 2019 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes au sujet du transfert de la Zone d'Activités Economiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro située à Saint-Jean-Du-Cardonnay.

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels avec les communes de St Jean du Cardonnay et de la Vaupalière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- approuver la classification en zone d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, de la zone d'activités économiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro située à Saint-Jean-Du-Cardonnay.
- approuver le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert de la zone d'activités économiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro des communes de St Jean Cardonnay et de La Vaupalière à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe.

Accord unanime du Conseil Municipal.

(délibération n° 71)

11) SIAEPA Procès-verbal du Comité Syndical du 4 avril 2019

- ✓ Comité syndical du 4 avril 2019 : aucune observation à formuler.

12) Questions et information diverses

Monsieur le Maire :

- informe le Conseil Municipal que les documents d'arpentage ont été signés par les propriétaires concernés par la piste cyclable route de Malzaize et transmis au notaire.
 - le dossier de demande de permis de construire pour le projet du parvis des senteurs III a été déposé ce jour en mairie.
 - Le 23 avril a eu lieu la réunion annuelle de la direction des routes (bilan des travaux, projets à venir).
 - L'AMF a lancé un appel à la solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris.
 - Sollicite Jacqueline ACHER pour la constitution d'une commission des jardins fleuris.
 - Constitution du bureau de vote pour les élections européennes.
-
- Élisabeth PUECH PAYS d'ALISSAC demande si une réunion du SAGE est prévue, Paul LESELLIER répond qu'à sa connaissance non.
 - Stéphane MERCIER souligne que l'inauguration des travaux de l'église a été une belle réussite. Il demande où en est le dossier du parcours de santé. Paul LESELLIER répond que le terrassement débutera dès que la date de livraison des agrès sera connue (commande faite en avril, délai d'environ 6 semaines). Élisabeth PUECH PAYS d'ALISSAC suggère qu'une animation autour des agrès ait lieu à la fin des travaux au parcours de santé, éventuellement en collaboration avec l'animateur du ludisport.

La date de la prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 20 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h55.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

58	Sortie à Provins : report en 2020
59	Transport pour l'Armada
60	Repas de printemps 2019 : versement d'une indemnité
61	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
62	Fixation du montant du forfait de la garderie du soir du CLSH de juillet
63	Aide aux associations de Pissy Pôville pour leurs membres de moins de 18 ans
64	Plan de financement des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL
65	Acquisition des terrains pour la réserve incendie de Pôville, consorts SAMSON
66	Acquisition des terrains pour l'allée piétonne route de Malzaize, M. Mme VILLIER
67	Acquisition des terrains pour l'allée piétonne route de Malzaize, consorts GOMONT
67 bis	Acquisition des terrains pour l'allée piétonne route de Malzaize, consorts GOMONT (Annule et remplace la délibération 67
68	Acquisition des terrains pour l'allée piétonne route de Malzaize, M. Mme LEVACHER Alain
69	Acquisition des terrains pour l'allée piétonne route de Malzaize, Mme LEVACHER Evelyne
70	Transfert de la zone d'Activités Economiques ZAE n° 1 de l'Ex-Sidéro à la Vaupalière
71	Transfert de la zone d'Activités Economiques ZAE n° 2 de l'Ex-Sidéro à Saint Jean du Cardonnay

